

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**ARRETE DE CIRCULATION AUTORISANT DES MICROCOUPURES DE LA
CIRCULATION
CHEMIN D'ARSINE**

Le Maire de Villar d'Arène

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière

Vu le projet de tournage du téléfilm « Alex Hugo » le 24 et 25 juin 2026 sur le territoire de la commune de Villar d'Arène ;

Vu la demande en date du 12 juin 2026 de l'entreprise France TV, représentée par Madame Claire DUTREY, régisseuse générale ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement des prises de vue ;

Considérant l'intérêt culturel et économique de ce projet pour la commune ;

ARRETE :

Art. 1 : L'équipe de France Télévision est autorisée à pratiquer de microcoupures (3 minutes maximum) de la circulation sur le Chemin d'Arsine le jeudi 25 juin 2026 de 10h00 à 19h00.

Art. 2 : La société France télévision est responsable de toute détérioration ou trouble causé à l'ordre public. Les voies et les lieux publics seront remis en état à l'issue du tournage.

Art. 3 : La signalisation temporaire (barrières, plots, panneaux) est mise en place par la société de production, sous la supervision des services municipaux.

Art. 4 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Art. 6 : Le présent arrêté est affiché en mairie, et publié sur les supports de communication municipaux.

Art. 7 : Madame Claire DUTREY pour France Télévision, Madame l'adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Villar d'Arène,
Le 16 juin 2026
La Maire
Béatrice ALBERT



Transmis le :
Affiché le :
Date de retrait de l'affichage